

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-235

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de la délibération DE-2023-196), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-201), Mme MOTHE (à partir de la délibération DE-2023-195), M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à Mme BISAUTA ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY (jusqu'à la délibération DE-2023-195) ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-200) ; Mme MOTHE à M. UGALDE (jusqu'à la délibération DE-2023-194) ; Mme BROCARD à Mme LIOUSSE.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – Soutien au monde associatif - Attribution de subventions complémentaires pour 2023.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

Kanaldudeko Lagunak : 3 000 €

Kanaldude est une web TV associative de Basse-Navarre qui diffuse des programmes (reportages, documentaires, retransmissions sportives...) en langue basque tous les jours en direct de 18h00 à 23h00. Certains programmes sont relayés par la chaîne régionale France 3 Noa, la télévision basque Euskal Telebista et les chaînes locales (TVPI, Hamaika). Sachant que la production et la programmation de cette web TV constituent des coûts importants pour l'association, cette dernière reçoit un soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Office Public de la Langue Basque et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Au regard de l'intérêt que revêt ce média local pour la promotion et le développement de la culture et la langue basques, la Ville de Bayonne propose l'attribution d'une subvention de 3 000 € en faveur de l'association Kanaldudeko Lagunak.

Club de bowling Lagunekin : 500 €

L'association a participé au championnat de France de bowling qui s'est déroulé les 7, 8 et 9 juillet 2023 à Nantes. Cette aide financière exceptionnelle au Club est proposée comme participation aux dépenses occasionnées par ce déplacement.

Saint-Hubert Côte Basque : 1 500 €

Une convention a été signée le 27 décembre 2022 entre la Ville de Bayonne et l'association intercommunale de chasse. L'association s'occupe de la gestion des populations de grands animaux sauvages dans un souci d'équilibre agro-cygénétique. La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de trois ans. Toutefois, le montant de la subvention est arrêté tous les ans en fonction de besoins spécifiques de la structure.

Association Biltxoko : 500 €

Inspirée de la tradition des sociétés gastronomiques du Pays Basque sud, l'association Biltxoko ambitionne de promouvoir des animations autour de la culture et de la langue basques au cœur du Grand Bayonne. Créée en 2021, l'association s'est très rapidement intégrée dans le monde de peñas bayonnaises et participe activement à l'animation de la Ville (Festival Mintzalasai, Udazken'art, Fêtes de Bayonne ...). L'association est actuellement située dans le lieu appelé le Caveau des Augustins et compte 120 adhérents.

Très investie dans la culture basque et la transmission de l'euskara, elle a organisé le samedi 30/09/2023 à la Plachotte, la Nano Pastoral, une pastorale écrite et jouée par Mixel Etchecopar.

Sachant que la Ville de Bayonne promeut et souhaite développer l'usage de la langue basque, elle propose l'octroi d'une subvention de 500 € à l'association Biltxoko afin de contribuer au financement d'une partie des charges de ce spectacle.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions ci-dessus pour un montant total de 5 500 € et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec les associations bénéficiaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

